

# 5

## L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

LAURENT GARDIN ET JEAN-LOUIS LAVILLE

- |  |            |
|--|------------|
| <b>1. Une perspective polanyienne sur l'économie</b>             | <b>188</b> |
| <b>2. Une approche historique et théorique</b>                   | <b>191</b> |
| <b>3. La conceptualisation de l'économie solidaire</b>           | <b>195</b> |
| <b>4. La dimension (socio)économique de l'économie solidaire</b> | <b>196</b> |
| <b>5. La dimension (socio)politique de l'économie solidaire</b>  | <b>205</b> |

## INTRODUCTION

Tel que forgé et théorisé en France dans les années 1990, le concept d'économie solidaire s'est inscrit d'emblée en contrepoint de l'économie sociale, reconnue pour sa part au début des années 1980. En effet, alors que cette reconnaissance mettait surtout en évidence de grandes fédérations coopératives, mutualistes et associatives, l'économie solidaire a voulu incarner une démarche « par le bas » soulignant les dimensions sociopolitiques et non seulement socioéconomiques de multiples pratiques de terrain, et ce, au sein d'organisations ne se situant pas nécessairement dans les statuts juridiques du triptyque coopérative-mutuelle-association.

Plus précisément, l'économie solidaire se propose de prolonger la conceptualisation de l'économie sociale en insistant sur deux points :

- au-delà d'une approche de l'entreprise non capitaliste, il s'agit, à la suite de K. Polanyi, d'ouvrir une réflexion fondamentale sur l'économie et la pluralité de ses principes ;
- ensuite, au-delà du caractère privé des organisations visées, il s'agit de souligner le fait qu'elles incluent un registre public qui leur est consubstantiel.

Afin d'explicitier ces spécificités de l'économie solidaire, ce chapitre est divisé en cinq parties : la première partie met en évidence ce que l'économie solidaire doit à la perspective polanyienne et à son anthropologie, qui permet de ne pas séparer les sphères économique et politique. En soulignant le fait que l'économie n'est pas naturelle, mais relève d'un processus institutionnalisé, Karl Polanyi ouvre l'analyse vers une approche historique et théorique, qui est présentée dans la deuxième partie. La troisième partie récapitule l'originalité de la conceptualisation de l'économie solidaire, qui repose sur une double dimension des initiatives : une dimension socioéconomique, détaillée dans la quatrième partie, et une dimension sociopolitique, analysée dans la cinquième et dernière partie.

## 1. UNE PERSPECTIVE POLANYIENNE SUR L'ÉCONOMIE

Il importe de situer sur quelles bases a été forgé le concept d'économie solidaire. La définition de ce concept (Erme et Laville, 1994, 2006 ; Laville, 1994, [réédition poche : 2009, 2013]) s'est appuyée, au tournant des années 1980-1990, sur les travaux de Polanyi. Elle a repris l'analyse polanyienne, selon laquelle il convient de s'inscrire dans une approche non pas formelle, mais substantive de l'économie. Alors que la définition formelle de l'économie privilégie logiquement les mécanismes du marché en s'intéressant à l'étude des choix rationnels par la confrontation de l'offre et de la demande des biens et services échangés en situation de rareté, la définition substantive fait référence à « la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables » et renvoie à « l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme des moyens de satisfaire ses besoins » (Polanyi, 1975, p. 239). Se situant résolument dans une perspective historique longue, Polanyi montre que le marché n'a pas toujours été dominant et

que sa place prépondérante est à relativiser, du fait des rôles joués par les mécanismes de réciprocité, de redistribution et d'administration domestique.

Polanyi expose le principe de *réciprocité* notamment à partir des travaux des anthropologues Bronislaw Malinowski et Richard Thurnwald sur les Trobriandais de Mélanésie occidentale. L'économie des Trobriandais est basée, avant tout, sur une « "symétrie de l'organisation sociale" à laquelle correspond "une symétrie des actes" » (Malinowski, 1926, p. 24), sans qu'il soit possible de dresser un bilan et de chiffrer ces faits. « Nous donnons à la symétrie des actes le nom de principe de *réciprocité*. Ce principe a de profondes racines dans la vie affective de l'homme. Réaction adéquate, il a toujours joué un rôle important dans la vie sociale » (Thurnwald, 1921, p. 10, cité par Malinowski, *ibid.*). « La *réciprocité* exige une réponse adéquate, non une égalité mathématique. » (Polanyi, 1975, p. 100).

Dans les exemples auxquels se réfère Polanyi, la *redistribution* passe, quant à elle, par la remise d'une partie considérable des produits et de la chasse au chef de l'île, par l'intermédiaire des chefs de village. Ce système d'emménagement donne ensuite lieu à des fêtes, cérémonies et festins où les produits sont redistribués. Cette redistribution assure une division du travail dans laquelle la diversité des biens centralisés puis réaffectés permet de faire circuler la production. La redistribution est dominante dans les économies de grande échelle (royaume d'Hammourabi, Babylonie, Nouvel Empire d'Égypte) qui prenaient des formes de « despotismes centralisés de type bureaucratique » (Polanyi, 1983, p. 81).

Un autre principe, celui de *l'administration domestique*, consiste à produire pour son propre usage. Polanyi le présente à partir de la différence faite par Aristote entre l'*œconomia* – la production pour l'usage – et la chrématistique – la production pour l'acquisition d'argent. L'administration domestique se fonde sur l'unité autarcique, avec des noyaux institutionnels différents : le sexe pour la famille, le lieu pour le village, le pouvoir politique pour le village, avec des modalités d'organisation démocratiques ou despotiques (Polanyi, 1983, p. 83).

Enfin, *le marché* a des origines très anciennes (Polanyi, 1983, p. 71) ; il correspond à un type d'échange particulier. En effet, Polanyi distingue trois types d'échanges : le simple mouvement spatial d'un « changement de lieu », qui survient lorsque l'objet passe d'une main à une autre (échange opérationnel) ; et « les mouvements d'appropriation de l'échange, soit à taux fixe (échange décisionnel), soit à un taux négocié (échange intégratif) ». L'échange (marchand) n'apparaît comme une forme d'intégration marchande que lorsqu'il se situe dans un cadre d'appropriation à taux négocié (Polanyi, 1975, p. 248). Quand l'échange est à taux fixe, l'économie est intégrée par des comportements économiques autres que le marché, qui déterminent ce taux. Ces comportements peuvent être la réciprocité ou la redistribution. La création de prix variables est l'élément qui permet de distinguer le marché des autres registres économiques.

Une telle perspective anthropologique permet d'éviter l'ethnocentrisme inhérent à la naturalisation du marché, et c'est en s'arrimant à cette perspective qu'ont pu être cernés des comportements économiques qui correspondent à une déclinaison des principes ci-dessus présentés au sein des sociétés contemporaines. Si Polanyi a surtout été commenté pour sa critique de la société de marché, la théorie de l'économie solidaire retient aussi qu'il a fourni les bases pour une conception plurielle de l'économie au sein des sociétés contemporaines.

Selon Jürgen Habermas (1987, tome 2, p. 379), dans celles-ci, il existe « un rapport de tension insurmontable » entre « capitalisme et démocratie ». La modernité permet toutefois l'émergence d'une réciprocité égalitaire, qui peut s'entendre comme une relation établie entre plusieurs groupes ou personnes qui manifestent leur interdépendance, revendiquée à travers des engagements bénévoles, des réseaux de solidarité... L'économie solidaire pose comme hypothèse que cette réciprocité égalitaire joue un rôle central dans son fonctionnement économique, qui la distingue ainsi des entreprises privées à but lucratif et des organisations publiques, mais aussi d'autres organisations de l'économie sociale et solidaire.

Néanmoins, à titre secondaire, l'économie solidaire peut mobiliser des ressources émanant du marché comme de la redistribution, légitimée par la démocratie représentative et par l'État social. L'économie solidaire intègre donc des ressources émanant de la réciprocité et de l'administration domestique tout en misant sur leur reformulation dans un cadre démocratique qui insiste sur le critère d'égalité. En outre, certaines initiatives de l'économie solidaire cherchent à promouvoir l'autoproduction accompagnée dans divers domaines (logement, jardinage...) pour des personnes privées de la possibilité de « faire par elles-mêmes » pour diverses raisons : méconnaissance des gestes techniques, manque de confiance, manque d'outils ou encore manque d'espace pour mettre en œuvre leurs savoir-faire.

**Tableau 1**  
*Critères distinctifs des différents comportements économiques*

<b>Comportements économiques</b>	<b>Marché</b>	<b>Redistribution</b>	<b>Réciprocité</b>	<b>Administration domestique</b>
<b>Critères distinctifs</b>				
<b>Relations entre acteurs et objet des échanges</b>	Relation d'équivalence entre les biens	Relation hiérarchique avec une autorité centrale	Relations symétriques basées sur des appartenances héritées (familles, ethnies...) ou construites (entraide, mutualité...)	Relations au sein d'un groupe clos
<b>Types de relations</b>	Relation fondée sur le contrat	Relation durable non contractuelle	Relation durable non contractuelle	Relation durable non contractuelle
<b>Institutions modernes caractéristiques</b>	Entreprises capitalistes	État, collectivités, organisations parapubliques	Économie solidaire dans le cas de la réciprocité égalitaire	Ménages
<b>Types de prestations</b>	Achat et vente de biens et services	Subventions, conventions	Bénévolat, volontariat, contributions volontaires, adhésion	Contributions non monétaires au sein de la famille
<b>Principe dominant</b>	Intérêt individuel, gain	Intérêt général, obligation	Symétrie	Production pour son usage propre

Source : d'après Gardin (2006, p. 41 et 2013, p. 119).

Le tableau 1 permet de dégager les critères distinctifs des quatre comportements économiques que sont la réciprocité, la redistribution, l'administration domestique et le marché.

Ces différents comportements économiques peuvent être mobilisés par l'économie solidaire : celle-ci peut en effet faire appel au bénévolat et au volontariat (relevant de la réciprocité), comme à la participation de l'usager (débordant et émanant de l'administration domestique) et aux subventions (versées dans le cadre de la redistribution), qui complètent la vente de biens et services (propre au marché). L'enjeu, pour la conceptualisation de l'économie solidaire, est de saisir si, tout comme les entreprises capitalistes représentent l'institution typique du marché, et tout comme l'État et les collectivités publiques relèvent de la redistribution, les initiatives solidaires peuvent, tout en mobilisant d'autres ressources, être représentatives d'une économie où la réciprocité égalitaire joue un rôle décisif.

## 2. UNE APPROCHE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

Dans la modernité, la poursuite d'activités lucratives et l'accumulation de richesses paraissent dans un premier temps pouvoir fournir un fondement réaliste à un ordre social viable, qui présenterait l'avantage de la prévisibilité et de la constance tout en évitant le retour à l'ordre ancien. Cependant, l'économie marchande ne parvient pas à réaliser la promesse de paix sociale dont elle était porteuse. Au contraire, sa diffusion fait naître, au XIX<sup>e</sup> siècle, une question sociale dont la dramatique acuité tient à l'extension imprévue de la pauvreté.

### 2.1. *L'associationnisme pionnier*

Face à cette question sociale, les libéraux pensent qu'il importe d'accélérer le processus de sortie des structures sociales hiérarchisées propres à l'ancien régime et de pousser plus loin la mise en place d'un ordre économique fondé sur l'intérêt. À l'inverse, pour beaucoup de penseurs et d'ouvriers confrontés à la misère, l'ampleur intolérable des inégalités oblige à se tourner vers un mécanisme de coordination aux antipodes de l'intérêt : l'association. Le XIX<sup>e</sup> siècle témoigne d'une imbrication nouvelle entre les débats politiques et les pratiques économiques. Quelle que soit la diversité des expériences initiées par les travailleurs, comme les sociétés de secours mutuel ou les premières coopératives de consommateurs<sup>1</sup>, leur spécificité peut être mesurée par deux traits :

- le gouvernement volontaire prend source dans une référence à un lien social concret, vécu et pratique, qui se maintient par la mise en œuvre d'une activité économique. La participation à cette activité n'est pas « détachable » du lien social qui l'a motivée ;
- l'action commune, parce qu'elle est fondée sur l'égalité entre les membres, donne des capacités et des ressources à ces membres pour se faire entendre et agir en vue d'un changement institutionnel.

1 Voir Laville (2016) et les chapitres 1 et 2 du présent ouvrage.

Par cette double inscription – dans la sphère économique et dans la sphère politique – peuvent s’exprimer, dans l’espace public, tout à la fois la revendication d’une capacité ou d’une puissance d’agir dans l’économie et la demande de légitimation des initiatives, indépendamment de la détention de capital. C’est pourquoi, pour reprendre les termes de la partie précédente, l’associationnisme tire sa spécificité de la mobilisation d’une réciprocité égalitaire. Mais ces expériences d’action collective se heurtent à une répression massive, et elles s’atténuent progressivement, alors que l’économie de marché connaît un essor inédit grâce à une concentration de moyens qui est rendue possible par la société de capitaux. En même temps, la misère générée par la révolution industrielle et urbaine s’étend et rend nécessaire la recherche et la mise en œuvre de normes sociales de justice dont l’État social se porte garant ; ces normes sont susceptibles de corriger les nombreuses perturbations et souffrances engendrées par la diffusion de l’économie marchande. L’interdiction du travail des enfants et la limitation de la durée du travail sont promulguées par des gouvernements soumis à la pression ouvrière. L’État, expression de la volonté générale, devient dépositaire de l’intérêt général, qu’il peut mettre en œuvre grâce à l’action de l’administration.

## **2.2. *L’institutionnalisation par l’économie sociale***

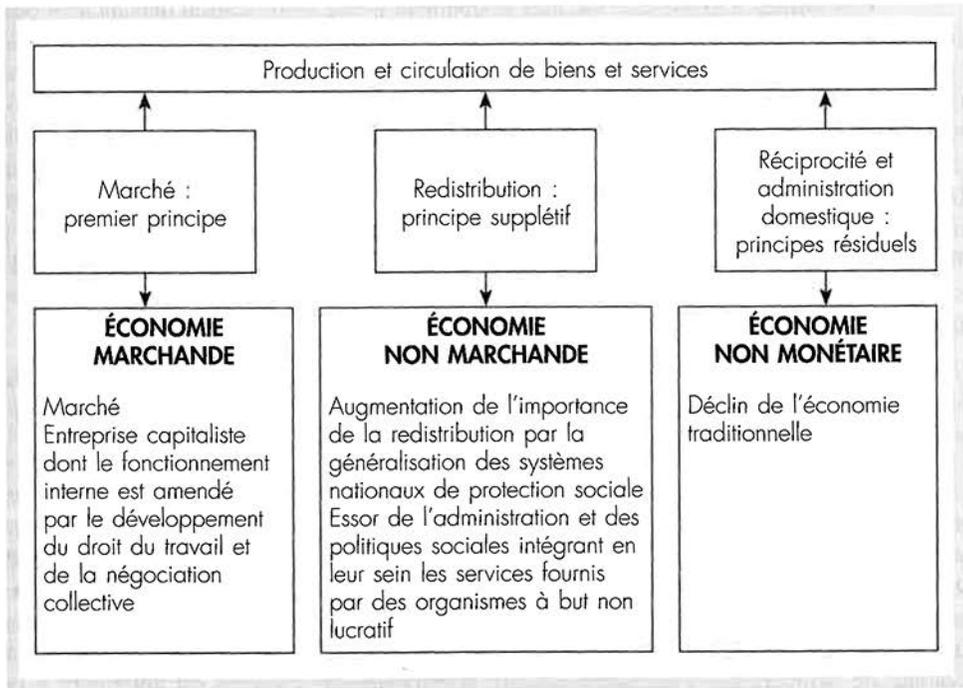
La fin de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle correspond à l’instauration graduelle d’un État protecteur, qui assume les responsabilités sociales que l’associationnisme avait tenté de développer et d’endosser. Le nouveau régime institutionnel qui se met en place repose sur l’économie de marché, couplée à une redistribution publique qui en tempère les inégalités. Ce régime connaît son apogée dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette complémentarité, dite souvent vertueuse, entre le marché et l’État social accompagne cependant aussi un prolongement de démarches associationnistes par la création de différents statuts juridiques : ce sont les statuts des organisations d’économie sociale, auxquelles il convient de rajouter celui de syndicat. Mais cette légitimation à travers les statuts introduit des différenciations qui étaient peu présentes dans l’élan associationniste initial. Les syndicats se singularisent dans leur rôle de représentation des travailleurs ; les coopératives sont distinguées des mutuelles, les premières se centrant sur la fonction de production ou de consommation alors que les secondes se concentrent sur la fonction de secours. Les activités créées pour défendre une identité collective, en s’ajoutant aux règles du système dont elles font partie, modifient aussi profondément les relations d’entraide qui étaient à leur origine. Le statut d’association, quant à lui, moins étroit dans son objet, se voit limité dès lors qu’il est couplé à une activité économique. Logiquement, les différentes structures issues de l’associationnisme pionnier ne cessent d’apparaître comme de plus en plus séparées.

Les trois statuts juridiques résultant de cette évolution – coopératif, mutualiste et associatif – deviennent autant de sous-ensembles qui sont fortement tributaires du modèle de développement économique et social dans lequel ils s’insèrent, et en particulier de la séparation, qui s’instaure et se renforce, entre l’économie de marché et l’État social. Aux deux extrêmes, les coopératives se perçoivent comme des entreprises sur la sphère économique alors que les associations s’identifient à des structures relevant de la sphère sociale. Ainsi, ces organisations sont construites et perçues comme relevant de registres d’action

différents, ce qui n'est pas sans remettre en question le maintien d'une cohérence « sectorielle » de l'économie sociale. C'est ainsi que l'intégration des organisations d'économie sociale dans un environnement qui admet tout à la fois la hiérarchisation et la complémentarité entre l'économie de marché et l'économie non marchande (voir tableau 2) produit des effets de dissociation entre les différentes composantes de l'économie sociale.

**Tableau 2**  
*Séparation et hiérarchisation des économies au xx<sup>e</sup> siècle*



Source : tableau extrait de Laville (2013 ; voir Laville, 1994 pour la référence).

Depuis les années 1960, les bouleversements dans les modes de vie introduisent « dans le domaine discursif des aspects de la conduite sociale qui étaient auparavant intangibles ou réglés par des pratiques traditionnelles » (Giddens, 1994, p. 20). Le manque de possibilités d'implication, pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation, est critiqué au même titre que l'approche « standardisatrice » de la demande, qui oriente l'offre vers les biens de masse et les services stéréotypés. Se fait jour l'exigence d'une plus grande « qualité » de la vie ; de plus en plus, s'oppose à la croissance quantitative la revendication d'une croissance qualitative, voire d'une décroissance. Il s'agit de substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie (Roustant, 1987), de prendre en compte les dimensions de participation aux différentes sphères de la vie sociale, de préserver l'environnement, de changer les rapports entre les sexes et les âges.

Cette capacité autoréflexive s'exprime pour partie à travers de nouveaux mouvements sociaux, comme le féminisme ou l'écologie. En même temps, sans qu'elles soient amplifiées par un mouvement social, des voix s'élèvent pour mettre en doute la capacité de l'intervention publique à remédier aux insuffisances du marché. Des usagers dénoncent les logiques bureaucratiques et centralisatrices des institutions de la redistribution ; selon eux, le manque d'aptitude à l'innovation génère l'inertie, le contrôle social et le clientélisme ; plus grave encore, l'inadéquation face à des situations de vie différenciées explique la survivance de fortes inégalités derrière une apparente normalisation égalisatrice.

Ces formes d'expression inédites se doublent d'une modification tendancielle des formes d'engagement dans l'espace public. Le militantisme généraliste, lié à un projet de société et impliquant une action dans la durée et de fortes délégations de pouvoir dans le cadre de structures fédératives, s'affaiblit, comme le montre le recul de certaines appartenances syndicales et idéologiques. Par contre, la crise du bénévolat constatée dans les associations parmi les plus institutionnalisées se double d'une effervescence associative à base d'engagements concrets à durée limitée, centrés sur des problèmes particuliers et œuvrant pour la mise en place de réponses rapides pour les sujets concernés (Ion, 1997 ; Barthélémy, 1994). Parmi les démarches témoignant de cette inflexion de l'engagement, certaines affirment leur dimension économique tout en l'articulant à une volonté de transformation sociale.

C'est donc avant tout la dimension politique d'une « autre économie » (Lévesque *et al.*, 1989) qui est mise en avant, dès les années 1960, par des initiatives qui, progressivement, se reconnaîtront dans la référence à l'économie solidaire.

Dans les années 1970 et 1980, ce sont d'abord des entreprises « autogestionnaires » ou « alternatives », qui veulent expérimenter « la démocratie en organisation » et aller « vers des fonctionnements collectifs de travail » (Sainsaulieu et Tixier, 1983). S'il est indéniable que beaucoup de ces expériences s'épuisent dans des affrontements idéologiques, elles n'en fournissent pas moins des inspirations qui seront reprises et réinterprétées dans d'autres cadres et par d'autres groupes sociaux. En tout cas, elles montrent que la volonté de démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens est antérieure à la « crise » économique et ne s'explique pas par la montée du chômage et de l'exclusion – même si cet élément contextuel exerce, dès les années 1980, une influence puissante. Trois autres éléments au moins influent sur la volonté de démocratisation de l'économie : la tertiarisation des activités productives, qui entraîne une montée des services relationnels, comme les services dans le domaine de la santé et de l'action sociale ainsi que les services personnels et domestiques ; les évolutions sociodémographiques, qui se manifestent par le vieillissement de la population, la diversification du profil des ménages et la progression de l'activité féminine ; et l'accroissement des inégalités engendré par l'internationalisation néolibérale.

Depuis les années 1980, les initiatives se revendiquant de l'économie solidaire sont locales et recouvrent comme dynamiques principales la création de nouveaux services ou l'adaptation de services existants (services de vie quotidienne ou d'amélioration du cadre de vie, services culturels et de loisirs, services environnementaux) ainsi que l'intégration dans l'économie de populations et de territoires défavorisés (Jouen, 2000 ; Gardin et Laville, 1997). Les initiatives d'économie solidaire sont aussi internationales, avec des

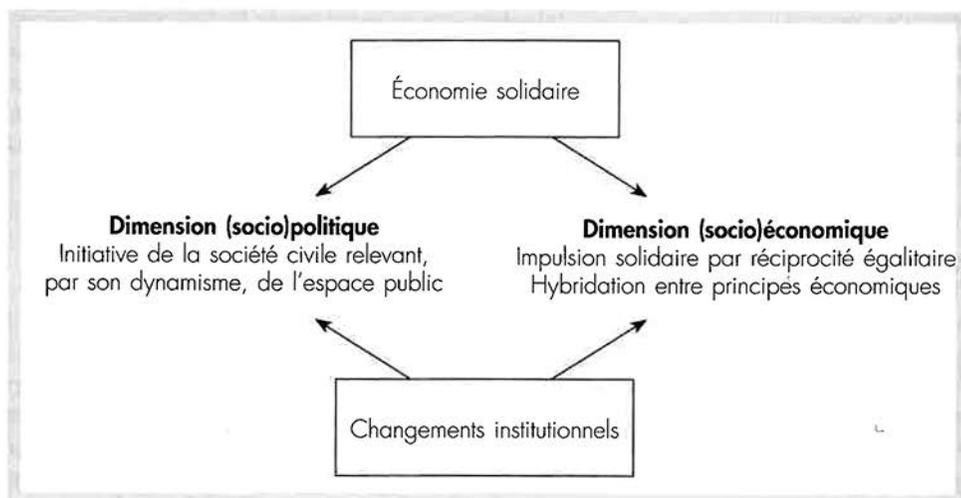
tentatives pour établir de nouvelles solidarités entre producteurs du Sud et consommateurs du Nord, en particulier par le commerce équitable. Dans l'ensemble, les initiatives qui se développent dans le dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle renouent avec l'élan associationniste de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en mettant au cœur de leur passage à l'action économique la référence à la solidarité, qui ne se réduit pas à la redistribution, mais inclut une réciprocité égalitaire.

### 3. LA CONCEPTUALISATION DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Aujourd'hui, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Elle émane d'actions collectives visant à instaurer des régulations locales ou internationales complétant les régulations nationales ou suppléant leurs manques. L'économie solidaire recherche une démocratisation de l'économie en s'appuyant sur la solidarité pour renforcer la capacité de résistance de la société à l'atomisation sociale, elle-même accentuée par la monétarisation et la marchandisation de la vie quotidienne (Perret, 1999).

La double dimension – sociopolitique et socioéconomique – revendiquée par l'économie solidaire et schématisée dans le schéma 1 souligne la nécessité que les expériences associatives, coopératives ou mutualistes pèsent sur les compromis institutionnels. Or, selon les secteurs d'activités et selon les époques, les organisations de l'économie sociale n'ont pas toujours pu combiner leur réussite économique avec des efforts pour peser dans les débats et médiations politiques. C'est bien en réaction aux effets pervers d'une telle focalisation sur la dimension économique que les initiatives des dernières décennies ont renforcé leur dimension politique et se veulent autant citoyennes qu'entrepreneuriales. Elles ne peuvent avoir de portée que si elles sont en capacité de promouvoir la démocratie tant dans leur fonctionnement interne que dans leur expression externe.

Admettre que le succès économique d'expériences isolées n'est pas décisif, c'est aussi engager une réflexion sur les raisons pour lesquelles elles rencontrent tant d'obstacles dans leur diffusion. Si l'économie solidaire n'a pas pleinement droit de cité, ce ne sont pas les insuffisances de ses acteurs qui l'expliquent, mais une raison plus fondamentale. L'économie solidaire interroge, aux niveaux conceptuel et empirique, les catégories de l'économie en refusant de limiter les phénomènes économiques aux mécanismes marchands définis comme tels par l'orthodoxie économique. Elle questionne ce pouvoir de délimitation que possède la science économique et nourrit une réflexion plus générale sur les définitions et institutions de l'économie. Situer la théorie de l'économie solidaire suppose donc de revenir sur le concept d'économie tout autant que sur celui de politique.

**Schéma 1***Les deux dimensions de l'économie solidaire*

Source : extrait de Laville (2016).

## 4. LA DIMENSION (SOCIO)ÉCONOMIQUE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

L'idéal-type de l'économie solidaire a été défini en conférant une place centrale à la réciprocité égalitaire. Ainsi, l'analyse des services de proximité (voir encadré 1) a souligné comment ces services émergent à partir d'une impulsion réciprocitaire et comment ils se consolident par l'hybridation de trois types de ressources : les ressources réciprocitaires initiales (le lien de réciprocité, qui peut s'actualiser en bénévolat, en volontariat ou à travers des formes d'engagement plus informelles) sont relayées par des ressources publiques, qui émanent de l'État social selon le principe économique de la redistribution, et par des ressources marchandes, fondées sur le principe du marché (Eme et Laville, 2006, p. 304). Avant de détailler l'hybridation des ressources et les tensions comme les compromis qu'elle entraîne entre comportements économiques au sein de l'économie solidaire, il faut donc préciser la place centrale de la réciprocité et les formes qu'elle peut prendre.

### Encadré 1 *Les services de proximité*

« De nombreux besoins restent aujourd'hui encore insatisfaits. Ils correspondent à l'évolution des modes de vie, à la transformation des structures familiales, à l'augmentation de l'activité professionnelle féminine, aux aspirations nouvelles d'une population âgée, voire très âgée. » C'est ainsi que le Livre Blanc « *Croissance, Compétitivité et Emploi. Débats et voies pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle* », paru sous la présidence de Jacques Delors, mettait l'accent sur la nécessité de répondre à des demandes émergentes tout en créant de nouveaux emplois. Citons, entre autres exemples, l'accueil des jeunes enfants (0-3 ans), l'accueil des enfants en extra-scolaire, la garde d'enfants malades, l'aide à domicile aux personnes dépendantes, le transport des personnes à mobilité réduite, le logement des populations fragilisées, ou l'entretien et l'aménagement des espaces collectifs au sein des quartiers dégradés. Ces services, qui touchent à la qualité de vie quotidienne, ont été regroupés, d'abord dans les pays francophones, ensuite plus largement en Europe, sous le vocable de « services de proximité ».

Nous avons proposé de les définir comme des services répondant à des demandes individuelles ou collectives à partir d'une proximité qui peut être objective, c'est-à-dire liée à un ancrage sur un espace local, mais aussi subjective, c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation (Laville, 1992 ; Laville et Nyssens, 2001). Si cette définition ne permet pas de dessiner clairement les frontières de cet ensemble, elle a l'avantage de mettre en évidence deux caractéristiques centrales pour comprendre les enjeux communs de ces services, au-delà des multiples énumérations : les différentes dimensions de la proximité et le caractère collectif des bénéfices générés.

Précisons tout d'abord les deux acceptions de la proximité. La proximité est objective lorsqu'elle est définie par des critères objectifs d'espace et de temps. Ainsi, elle peut être délimitée géographiquement par un territoire restreint. Elle comporte une dimension temporelle quand le service implique des flux récurrents qui s'inscrivent dans le vécu quotidien, par exemple dans le cas d'un service aux personnes dépendantes. La proximité est subjective lorsque la relation entre le prestataire et l'utilisateur est déterminante pour la qualité du service, comme c'est le cas pour les services aux personnes. Dans ce cas de figure, ces services sont qualifiés de « relationnels ». Cette dimension de proximité subjective implique que ces services sont potentiellement porteurs d'emplois, compte tenu de leurs faibles possibilités de gains de productivité, puisqu'ils supposent un contact direct entre prestataire et utilisateur. La confiance s'avère également un enjeu central dans le cas de ces services de proximité, dont la qualité est étroitement liée à la construction de la relation entre le prestataire et l'utilisateur, parce que ces « services clés » pour la qualité de la vie entrent, le plus souvent, dans l'intimité des utilisateurs et interfèrent avec leur vie personnelle et familiale : pour que la consommation de ceux-ci augmente, il ne suffit pas que les prix les rendent accessibles, encore faut-il que les ménages soient convaincus de déléguer un certain nombre de tâches accomplies auparavant dans la sphère domestique.

Alors que le classement habituel des services en économie les répartit en services individuels d'une part et services collectifs d'autre part, une autre caractéristique des services de proximité est de relever simultanément de ces deux registres. Les services individuels

sont des services dont la consommation est divisible, c'est-à-dire pour lesquels l'usager et sa consommation peuvent être clairement identifiés (par exemple les services prestés au domicile des usagers). Au contraire, les services collectifs sont indivisibles (par exemple, les services environnementaux) et bénéficient donc naturellement à l'ensemble de la collectivité. La particularité des services de proximité tient à ce qu'ils sont individuels tout en engendrant aussi des effets collectifs, que les producteurs et les usagers ne prennent pas toujours en compte dans leurs choix de consommation ou de production, ce qui conduit à des situations sous-optimales du point de vue de l'intérêt général.

Les services de proximité touchent à la fois à la question décisive de l'emploi et aux rapports entre les générations et entre les sexes. Ils présentent des avantages spécifiques, comme celui de ne pas opposer innovation et emploi. Mais ils constituent également un défi pour les institutions, par leur fort contenu relationnel, leur intrication avec le domaine privé et les bénéfices collectifs qui leur sont associés.

#### 4.1. La place centrale de la réciprocité

L'analyse des pratiques révèle une pluralité des formes de réciprocité, tant en termes de degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité des acteurs qu'en termes de symétrie dans les rapports noués entre eux. Trois catégories d'acteurs principaux peuvent être parties prenantes dans l'émergence des initiatives, puis dans leurs organes dirigeants : les consommateurs ou usagers du service, les travailleurs et les bénévoles. Deux autres catégories d'acteurs, à savoir les représentants de la collectivité publique et les apporteurs de capitaux, sont aussi mobilisables, mais en principe de manière moins centrale. La réciprocité n'est pas toujours égalitaire ; une *réciprocité inégalitaire* s'exprime au sein de groupes hétéro-organisés, qui différencient le groupe porteur de l'initiative de celui à qui est destiné le service. La *réciprocité égalitaire*, pour sa part, peut endosser deux registres : la *réciprocité entre pairs* caractérise des groupes homogènes et auto-organisés qui associent des semblables, qu'ils soient futurs travailleurs ou usagers ; la *réciprocité multilatérale* associe des acteurs hétérogènes variés – usagers, salariés ou bénévoles – tout en les plaçant dans une situation d'égalité en droit.

Dans la « réciprocité inégalitaire »<sup>2</sup>, le « don sans retour », les créateurs mettent en place des activités pour répondre à des demandes sociales de services ou d'emplois émanant d'acteurs extérieurs au groupe initiateur. Ces promoteurs de projet sont soit des groupes de militants ou de bénévoles, soit des professionnels, soit des collectivités locales.

2 Ce terme de « réciprocité inégalitaire » peut apparaître comme un oxymore ; Alain Caillé (2000) préférerait désigner cette notion par les termes de « don inégalitaire » – ce qui, comme le souligne Guy Roustang dans sa préface à Gardin (2006, p. 9), peut aussi être un oxymore. Servet (2013), quant à lui, estime que l'absence de symétrie laisse la place à la centralité, et qu'il conviendrait mieux alors de considérer ces pratiques comme relevant de la redistribution. Il s'agit toutefois d'une redistribution privée, non fondée sur l'obligation de l'impôt, et donc très éloignée de la redistribution telle que nous avons pu la définir précédemment. Quand elle est pratiquée par des entreprises dans le cadre de politiques commerciales, on peut rapprocher ces pratiques de stratégies marketing.

Cette réciprocité inégalitaire peut se faire en direction des salariés, comme l'illustre le fonctionnement de nombreuses structures d'insertion par l'économique, mais aussi des usagers des services, comme dans les associations lancées sous l'impulsion des collectivités locales sans associer les habitants concernés. La réciprocité inégalitaire correspond à la solidarité avec autrui lorsque le bénéficiaire se trouve dans une position où il ne parvient pas à rendre ce qui lui est donné.

Les initiatives issues de groupes de pairs visent à créer des structures répondant aux besoins et aspirations de leurs initiateurs. Trois types de groupes apparaissent : ceux composés des futurs travailleurs de l'organisation en gestation (c'est notamment le cas dans les coopératives de production) ; ceux où consommateurs et producteurs ne peuvent être différenciés (il en va ainsi des systèmes d'échange local) ; et ceux qui comprennent principalement les futurs usagers du service (comme dans les coopératives de consommateurs ou les mutuelles).

La réciprocité entre pairs correspond à l'entraide mutuelle au sein de groupes homogènes ; la réciprocité multilatérale, quant à elle, se fonde sur des groupes hétérogènes, mais permet la participation d'acteurs qui, tout en étant différents (usagers, travailleurs, bénévoles...), se placent dans des situations égalitaires. Ces initiatives sont multiples ; on peut notamment classer dans cette catégorie les rapports noués, dans la finance solidaire, entre apporteurs de capitaux et créateurs d'entreprises. Les statuts de coopérative sociale en Italie ou de société coopérative d'intérêt collectif en France reconnaissent juridiquement cette possibilité d'association de multiples parties prenantes<sup>3</sup>, mais les exemples concrets dépassent largement ces cadres juridiques. Pour prendre des exemples français, relèvent également de la réciprocité multilatérale les liens entre producteurs et consommateurs que cherchent à développer le commerce équitable ou les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ; les rapports noués au sein des régies de quartier, qui associent, pour la conception et la gestion locale de services, collectivités locales, logeurs sociaux, associations et habitants ; ou encore les rapports se nouant au sein des réseaux d'échange réciproque de savoirs.

Il faut toutefois mentionner que certaines initiatives fondées sur la réciprocité inégalitaire peuvent, dans un second temps, être amenées à rechercher des moyens appropriés de mobilisation des bénéficiaires et se rapprocher ainsi d'une dynamique d'économie solidaire. Ainsi, s'il est difficile, pour les services d'aide à domicile, de mobiliser des personnes âgées dépendantes à l'étape de création de ces services, les modalités de mise en place du service peuvent par la suite faire naître une réciprocité multilatérale. Les associations jouent, dans ce cadre, un rôle important de médiation entre les intervenants à domicile et les usagers. Autrement dit, les initiatives fondées sur un « don sans retour » peuvent s'inscrire dans une réciprocité multilatérale à la condition que le groupe bénéficiaire soit respecté et puisse « dicter ses conditions ». Dans ce cas, à la différence de ce qui passe dans la relation inégalitaire, il n'est « plus possible de donner en ayant comme seul souci sa renommée, son rang par rapport à autrui. La compétition pour le prestige est soumise au respect d'autrui. D'autre part, le don n'apparaît pas seulement comme

3 Voir le chapitre 9, sur la gouvernance, dans le présent ouvrage.

obligation morale, il rencontre une exigence d'autrui qui lui dicte ses conditions » (Temple et Chabal, 1995, pp. 190-191). La réciprocité est alors « une tentative de rééquilibrage permanent, de mise en cohérence entre l'altérité et l'égalité ; elle est une tension permanente, constructive et cognitive » (Héber-Suffrin, 1998, p. 214). L'intervention des donataires les conduit à devenir des acteurs qui ne sont plus uniquement des bénéficiaires du service, mais qui interviennent également dans la définition et la construction de celui-ci. La réciprocité ne se limite alors plus aux trois étapes caractéristiques du don – « donner », « recevoir », « rendre » –, mais en intègre une première, originelle, qui consiste à « faire valoir ses droits », « oser demander », comme le signale Isabelle Guérin (2003, p. 59) à propos des espaces de médiation féminine. Cette quatrième étape, ou plutôt cette première étape, permet de mieux expliciter la prise en compte de la « demande » dans la conceptualisation de l'économie solidaire à partir des services de proximité, où est mise en avant « une impulsion réciproitaire ».

Notons toutefois que cette discussion n'épuise pas le débat sur les relations entre la réciprocité et le don, comme en témoigne l'encadré 2.

La mobilisation de la réciprocité égalitaire est donc au cœur de l'économie solidaire, mais cela ne signifie pas pour autant que cette dernière recourt exclusivement à ce principe. L'autonomie visée relève non de l'autarcie, mais de l'interdépendance ; le pari est celui d'une combinaison équilibrée avec d'autres principes, sans que ceux-ci ne dérogent à la volonté égalitaire (comme cela pourrait être le cas avec l'administration domestique ou la réciprocité inégalitaire) ou sans qu'ils n'expulsent, au fil du temps, l'impulsion réciproitaire initiale (comme cela pourrait être le cas avec le marché ou la redistribution).

## 4.2. *L'hybridation des ressources*

La place centrale de la réciprocité va entraîner une mobilisation de ressources plurielles et contribuer à éviter, d'une part, le basculement dans la seule logique de marché (« isomorphisme marchand ») et, d'autre part, l'instrumentalisation par les politiques publiques (« isomorphisme non marchand »), comme nous le développerons plus loin – même si cette hybridation n'empêche pas les confrontations entre comportements économiques.

Si l'économie solidaire insiste sur l'hybridation des ressources pour définir son fonctionnement socioéconomique, cette hybridation n'est pas suffisante pour caractériser des activités comme relevant de l'économie solidaire. « Il peut exister des activités capitalistes, dont le motif est l'enrichissement personnel, qui résultent d'une hybridation des ressources. Une entreprise capitaliste vend sa production sur le marché qui lui procure des ressources marchandes. Elle peut obtenir des subventions diverses de la part de l'État ou des collectivités territoriales ; elle est donc en mesure de recevoir des ressources non marchandes. Enfin, insérée dans des réseaux de firmes et de personnes, elle bénéficie des échanges d'informations et de savoir-faire au sein de ces réseaux ; elle a donc accès à des ressources non monétaires. Ces activités capitalistes à ressources hybrides n'ont pourtant rien de solidaire puisque leur fondement est la maximisation du profit » (Castel, 2003, p. 6).

## Encadré 2

### *Don et réciprocité – Les termes du débat*

Il existe un débat sur les rapports entre réciprocité et don : priorité au don pour Jacques Godbout et Alain Caillé qui privilégient la portée de cet acte dans le cycle des trois obligations du donner-recevoir-rendre du don maussien ; convergence entre don maussien et réciprocité polanyienne pour Florence Weber ; priorité à la réciprocité polanyienne pour Jean-Michel Servet. L'économie solidaire fait le lien entre la définition de la réciprocité donnée par Polanyi et celle de Marcel Mauss (1924) dans son célèbre *Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, qui identifie trois obligations propres au don – donner, recevoir et rendre – sans toutefois recourir au terme de réciprocité.

Pour Godbout (2000), la réciprocité, même s'il en reconnaît l'importance, n'est pas le cœur du don ; elle implique trop la question de l'équivalence et, par conséquent, « conduit inévitablement à retomber dans le paradigme dominant » (p. 172), celui de l'échange marchand. Ainsi les économistes ont-ils tendance à analyser les systèmes archaïques à travers le prisme du marché et à les appréhender uniquement comme des formes primitives de marché. Il estime que Mauss « se dégage de l'obsession de l'équivalence, à court ou à long terme, qui caractérise souvent l'étude du don chez les ethnologues » (Godbout, 2004, p. 10) et, comme Caillé (2000), il préfère recourir à la notion de don. Pour ces auteurs, il faut donc bien distinguer réciprocité et don.

Au contraire, Weber (2000, p. 97) critique l'utilisation du don comme un paradigme unifié et distingue différents types de dons, correspondant aux différentes lectures françaises classiques de l'essai de Mauss : « Lefort (1951) sur les aspects agonistiques (relatifs à l'affrontement) du potlatch ; Levi-Strauss (1950) sur la réciprocité, ce qui fait de l'échange rituel un analogue, sans monnaie ni finalité autre que symbolique, de l'échange économique ; Pierre Bourdieu (1976) sur la durée qui sépare le don du contre-don et qui fait du don initial l'acte fondateur d'une dette morale, au principe de la domination personnelle. » L'utopie de Mauss, au contraire de ces différents dons, vise « à construire un don égalitaire » évitant « l'aumône (don hiérarchique) et la guerre (don agonistique entre rivaux, ou potlatch, destiné à établir une hiérarchie) » (Weber, 2000, p. 95). Cette définition du don égalitaire rejoint alors celle de la réciprocité polanyienne entre citoyens libres et égaux.

Pourtant, Servet (2013, pp. 187-213) remet en partie en cause la confusion entre le don maussien et la réciprocité polanyienne, définie à partir des travaux de Malinowski (1926) et surtout de Thurnwald (1921). Il entend définir la réciprocité comme un mode spécifique d'interdépendance des activités humaines, parmi les principes d'intégration économique mis en évidence par Polanyi, « à savoir, la complémentarité entre éléments distincts occupant des positions symétriques pour la réciprocité » ; à distinguer de la redistribution qui implique « un rapport hiérarchique (imposé ou accepté) entre éléments centraux et périphériques [...] Ces deux types d'interdépendance constituent des solidarités comprises comme interdépendances recherchées et reconnues » (Servet, 2013, pp. 196-197)

Le débat porte ici sur l'hybridation, qui peut désigner soit l'adjonction de ressources secondaires à une réciprocité égalitaire centrale, soit toute combinaison de ressources. La place de la réciprocité égalitaire par rapport au marché, mais aussi par rapport à la redistribution, est incontestablement une perspective à approfondir pour saisir la spécificité de l'économie solidaire. L'analyse des ressources mobilisées par les initiatives solidaires doit permettre de répondre à la question suivante : la réciprocité est-elle, pour reprendre les termes de Polanyi, « intégratrice », ou se voit-elle au contraire instrumentalisée par l'une des deux autres formes d'intégration économique que sont le marché et la redistribution ? Quels sont les tensions et les compromis qui se manifestent entre ces deux comportements économiques et celui de la réciprocité ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de prendre en compte les ressources monétaires, mais aussi les ressources non monétaires, comme le bénévolat ou les réseaux de solidarité. En outre, il convient, à partir d'une analyse qualitative prenant en compte les motivations, positions et caractéristiques des participants, de saisir la nature du comportement économique de ceux-ci. Cette analyse est complexe, car un même type d'acteurs peut avoir plusieurs types de comportements économiques. Par exemple, les ressources provenant des particuliers pour l'achat de services sont, sur un marché standard, motivées avant tout par l'intérêt du client. Mais elles peuvent, comme dans le commerce équitable, être motivées à la fois par l'acquisition de biens et par la prise en compte des conditions de vie des producteurs. Alors que, dans le premier cas, on se situe dans une relation marchande, dans le deuxième, l'échange relève à la fois de principes liés au marché et de principes liés à la réciprocité. À l'inverse, certaines prestations, qui pourraient être du registre de la réciprocité, relèvent en fait de comportements marchands. Lorsqu'une fondation d'entreprise fait une donation à une structure d'économie solidaire, *a priori*, cet apport de ressources se situe dans le registre de la réciprocité ; mais l'entreprise peut rechercher des retombées en termes d'image ou de puissance, et il peut aussi s'agir d'une politique de communication entrant dans la stratégie commerciale du donateur. Un tel don rejoint alors la logique marchande ; la réciprocité est subordonnée au marché. Concernant la redistribution, les ressources provenant du secteur public sont en principe attribuées pour répondre aux objectifs d'utilité sociale de l'initiative solidaire, à partir de critères fixés unilatéralement par les pouvoirs publics. Mais elles sont aussi attribuées à partir de critères négociés entre les instances publiques et les initiatives solidaires. Elles peuvent encore suivre des logiques propres au marché, où les pouvoirs publics sélectionnent les prestataires les moins-disants, y compris de l'économie solidaire, à partir d'appels d'offres. Enfin, certains marchés peuvent faire l'objet de clauses particulières, reconnaissant les spécificités de l'économie solidaire. Le choix du prestataire se fonde alors sur des critères relevant du prix, mais aussi d'autres facteurs, sociaux ou sociopolitiques. Dans ce cas, comme dans l'exemple des achats de particuliers dans le commerce équitable, il convient de déterminer dans quelle mesure on a affaire à des marchés intégrés par les principes de redistribution ou à des marchés intégrés par les principes de réciprocité. La réciprocité se trouve donc en tension, au sein des initiatives solidaires, avec les comportements économiques dominants, qu'il s'agisse du marché ou de la redistribution.

### 4.3. Les tensions avec le marché

Pour comprendre les tensions entre réciprocité et marché, on peut analyser comment les initiatives solidaires essaient de « démarchandiser » les trois facteurs économiques que Polanyi considère comme n'étant pas des marchandises : la terre, le travail et la monnaie. En effet, pour Polanyi, le travail représente l'activité économique qui accompagne la vie, et il ne peut pas être détaché du reste de la vie, ni être entreposé ou mobilisé comme un bien habituel ; la terre n'est que l'autre nom de la nature, qui n'est pas produite par l'homme ; la monnaie réelle est le signe du pouvoir d'achat qui, « en règle générale, n'est pas le moins du monde produite, mais est une création de la banque ou de la finance d'État ». Aucun de ces éléments n'est produit pour la vente ; leur transformation en marchandise entraîne la transformation de l'économie en économie de marché et de la société en société de marché (Polanyi, 1983, pp. 113-123).

Concernant la terre ou la nature, les initiatives solidaires liées à l'environnement ont émergé, depuis le milieu des années 1970, avec comme objectif de lutter contre les gaspillages et pour la valorisation des espaces naturels, la récupération et le recyclage, le développement de transports alternatifs... Aujourd'hui, la question reste posée de savoir si les initiatives solidaires dans le domaine de l'environnement, qui ont construit de nouveaux champs d'activités, sont destinées à se banaliser, à être reprises par le marché, ou si elles peuvent continuer à être des acteurs d'un champ qu'elles ont contribué à créer et qu'elles irriguent toujours par leurs réflexions et innovations. La diversité des modes d'institutionnalisation des activités liées à l'environnement ne doit pas faire oublier le rôle pionnier des initiatives solidaires<sup>4</sup>, qui refusaient et refusent encore de considérer la nature comme une marchandise, préfigurant et impulsant une intervention des pouvoirs publics dans ce champ.

Dans le commerce équitable, c'est la reconnaissance du statut des producteurs qui conduit les initiatives à refuser une soumission du travail au marché. Toutefois, dans leur communication, nombre d'expériences affichent leur « respect des règles du marché » et négligent le rôle important joué par la réciprocité. Pourtant, si les « consomm'acteurs » sont intéressés par l'achat de tel ou tel bien, leurs transactions se réalisent aussi avec une volonté de prise en compte des réalités sociales et environnementales, et ne sont dès lors pas assimilables à une relation marchande purement basée sur l'intérêt. L'échange de biens est réinscrit dans un échange entre cultures et dans une reconnaissance sociale des parties prenantes de l'échange, et plus spécialement des producteurs. Si l'on reprend les critères distinguant marché et réciprocité (voir tableau 1), on constate que le commerce équitable n'est pas réductible au marché. En effet, les acteurs, dans leurs *relations*, luttent contre les inégalités à travers une reconnaissance mutuelle des producteurs et consommateurs. La question du caractère durable des relations est plus délicate ; l'acte d'achat du consomm'acteur se situe, comme pour le marché, dans l'immédiateté de l'échange : une fois que le contrat est achevé, chacun des participants de l'échange est quitte. Toutefois, certains lieux de vente – du fait qu'ils sont aussi des lieux de rencontre où l'on trouve de l'information

4 On pense au recyclage et à la valorisation des déchets, ou à l'entretien des espaces naturels dès les années 1970, mais aussi, pour la dernière décennie, à d'autres champs, comme l'auto-partage, les éco-carburants... (CRIDA-RTES, 2007, pp. 96-114).

tant sur le commerce équitable, la situation des producteurs... que sur des sujets plus larges (droits de l'homme, environnement...) – sont des espaces où se crée une relation dépassant l'acte d'achat. Si l'on se base sur ce critère du temps, la vente de produits équitables via la grande distribution relève donc davantage du marché que celle réalisée dans des boutiques spécifiques se revendiquant de l'économie solidaire. Enfin, en ce qui concerne le *principe* qui domine ce type d'échanges, on est dans une situation où deux principes différents se conjuguent : l'intérêt porté à l'acquisition du bien existe, mais l'acheteur ne cherche pas à maximiser son intérêt individuel. Le prix payé peut ainsi comporter une part de don, un « supplément » permettant que le prix soit « juste ». Les ventes de biens dans le cadre du commerce équitable conjuguent donc des critères propres au marché et d'autres propres à la réciprocité : ces pratiques participent d'un ré-encastrement du marché, prenant en compte le producteur et non plus seulement les biens échangés.

La réalisation d'échanges selon des principes qui ne sont pas prioritairement marchands peut aussi recourir à l'utilisation de la monnaie même si, là aussi, le paradigme dominant dans nos économies tend à occulter le rôle de la réciprocité dans ces pratiques. La démarche de la finance solidaire montre une volonté d'agir pour le développement d'une économie locale, en fonction de motivations liées à la création d'emplois, à la protection de l'environnement, à la revitalisation de quartiers, au développement de la démocratie économique... Ces pratiques s'attaquent à la marchandisation de la monnaie qui est opérée lorsque le prêt se fait en vue d'une maximisation des intérêts perçus et d'une hausse de la valeur du capital prêté. La perception d'un intérêt n'est pas niée dans les fondements de la finance solidaire, mais elle n'est pas au centre de l'investissement. Comme Thierry Menuelle (2002, p. 39) l'a fait à partir de la lecture de Pierre-Joseph Proudhon, deux formes d'intérêt sont à distinguer ici : d'une part, l'intérêt réel et légitime, qui est le prix d'un service et qui rémunère le risque et la privation (et que reconnaît la finance solidaire) et, d'autre part, l'intérêt virtuel, spéculatif et illégitime (et que refuse la finance solidaire). La finance solidaire permet à des entrepreneurs n'ayant par ailleurs pas accès au crédit d'y recourir. Elle répond à une demande qui apparaît non solvable aux yeux des établissements bancaires. Ainsi, un fonctionnement que l'on pourrait considérer comme purement marchand, le prêt d'argent, se trouve là ré-encasté dans des pratiques portées par des préoccupations sociétales, développant l'implication démocratique dans l'économie et conduisant à une utilisation réciprocaire de la monnaie.

#### **4.4. La recherche d'une régulation conventionnée avec la redistribution**

Les questionnements sur les tensions entre réciprocité et redistribution rejoignent la problématique des régulations à l'œuvre entre économie solidaire et pouvoirs publics (Laville et Nyssens, 2001 ; Fraisse et Gardin, 2012). Trois grands types de régulation sont identifiables : la régulation tutélaire, la régulation quasi-marchande et la régulation négociée<sup>5</sup>. Ces trois types de régulation peuvent être appréhendés comme des compromis différenciés entre comportements économiques. Dans le cadre de la régulation tutélaire, les pouvoirs

5 Voir le chapitre 8, sur les politiques publiques, dans le présent ouvrage.

publics apportent aux organisations de l'économie solidaire des appuis qui ne font pas l'objet de négociations avec ces dernières. La régulation quasi-marchande fait référence à un fonctionnement de la redistribution qui intègre des principes marchands, notamment en mettant en concurrence les organisations de l'économie solidaire entre elles, mais aussi avec les entreprises capitalistes. Enfin, les initiatives solidaires sont à la recherche d'un troisième type de régulation, ni étatique, ni marchand, et pouvant être désigné comme le résultat d'une troisième hypothèse, « solidaire », qui entrevoit des rapports de partenariat dans lesquels « les associations ont leur mot à dire sur les règles du jeu les concernant » (Vaillancourt et Laville, 1998, p. 131). Une telle régulation, dite « négociée » ou « conventionnée », permet d'introduire dans les politiques publiques des critères qualitatifs, pour ne pas s'intéresser qu'au prix des services rendus et à une définition unilatérale de ces services par la puissance publique. Cette approche introduit une différence entre le domaine public et l'étatisme. On rejoint ici ce que soulignait Proudhon lorsqu'il évoquait une société où « l'État a conservé son pouvoir, sa force [...], mais a perdu son autorité [...] [II] est lui-même, si l'on peut ainsi dire, une espèce de citoyen, il est une personne civile comme le sont les familles, les sociétés de commerce, les corporations, les communes. De même qu'il n'est pas souverain, il n'est pas non plus serviteur [...] : il est le premier entre ses pairs » (Proudhon, 1860, p. 68).

## 5. LA DIMENSION (SOCIO)POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

La dimension politique, déjà abordée avec Polanyi, qui considère l'économie comme un processus institutionnalisé, reste à expliciter. Elle est une des caractéristiques de l'économie solidaire, qui ne considère pas les initiatives comme des organisations privées, mais comme des actions relevant du domaine public. Cette option, pour être comprise, suppose une distinction préalable entre « le politique », qui a trait au vivre ensemble, et « la politique », qui correspond à des jeux de pouvoir au sein d'un cadre institutionnel (voir encadré 3).

### 5.1. *Espaces publics et économie solidaire*

Le concept d'espace public, conçu comme un espace « politique » d'interactions engendré par les citoyens « parlant et agissant ensemble », est précieux, mais il est également à repenser, comme y invite Fraser (2003), en se démarquant de l'approche abstraite d'Habermas et en procédant à la distinction de plusieurs espaces publics.

Dans le processus de constitution d'espaces publics peuvent être impliquées bien des actions citoyennes qui ne sont pas seulement le fruit d'une action rationnelle ; des ressorts émotionnels ou affectifs y sont également mobilisés pour « publiciser » des questions qui étaient auparavant de l'ordre du privé. « L'activité communicationnelle orientée vers la justice et la sincérité » (Habermas, 1987) ne se réduit pas à l'échange d'arguments rationnels, comme l'ont montré de nombreux auteurs à partir de données historiographiques (Calhoun, 1992). Elle passe par des actes qui supposent une conviction et un engagement de ceux qui les accomplissent autant que des efforts de persuasion, voire de séduction. Au

lieu d'être abordé comme un idéal de communication rationnelle, le concept d'espace public peut s'intéresser plutôt à l'expérience concrète à travers laquelle l'écart entre l'affirmation démocratique et la réalité est remis en cause par les citoyens, dont les rapports sont régis par les principes d'égalité et de liberté.

### Encadré 3

#### *Les conceptions du politique*

Il existe deux conceptions contrastées du politique, qui apparaissent condensées dans les œuvres emblématiques de Max Weber et d'Hannah Arendt. Si Weber aborde le politique comme l'exercice du pouvoir d'État et les formes de domination qui y sont liées, il revient à Arendt d'avoir insisté sur une autre facette du politique, à savoir l'activité de mise en relation des hommes qui se réalise dans la cité et définit leur humanité en mettant l'accent sur la faculté d'« apparaître » des personnes et sur « l'être ensemble ». L'espace public politique est alors plus qu'un espace non privé, il est un espace d'interactions engendré par les citoyens « parlant et agissant ensemble ». L'importance de ce concept tient à ce qu'il identifie ce registre du public qui renvoie à une action collective dans laquelle les participants s'inscrivent volontairement tout en établissant des règles communes par la discussion et la délibération. La sphère politique ne peut être réduite à un système institutionnel ; elle intègre ce principe du commun (Dardot et Laval, 2014) qui est construit à partir de l'implication citoyenne. L'introduction de l'idée d'espace public permet de « désubstantialiser la volonté générale rousseauiste pour la transformer en un processus de formation de la volonté politique des citoyens » (Ladrière, 2001, p. 407).

Habermas, tout en reconnaissant l'apport d'Arendt dans sa conception de l'espace public, réintègre au sein de ses analyses le pouvoir politique et la domination qu'il engendre dans une lignée weberienne. Il recommande de ne pas oublier le « système politique », relevant de l'autorité publique et visant à la mise en œuvre, par l'administration, des décisions et orientations élaborées à travers les mécanismes de la démocratie représentative. Habermas élabore une proposition de synthèse adoptant une conception du politique qui thématise la tension structurelle entre pouvoir communicationnel et pouvoir administratif. Si l'on reprend ses termes, Arendt s'est concentrée sur le pouvoir communicationnel manifestant « l'être ensemble » et Weber sur le pouvoir administratif orienté vers l'efficacité. Habermas considère en somme que l'on peut caractériser les États constitutionnels démocratiques par leur complémentarité conflictuelle : le pouvoir communicationnel exprime des orientations normatives et le pouvoir administratif les reformule dans la logique des reproductions de l'ordre établi, avec une tendance du pouvoir administratif à instrumentaliser le pouvoir communicationnel en l'intégrant comme une de ses fonctions.

Si l'on réfléchit dans cette perspective, ce sont les dénis de reconnaissance portant atteinte aux principes démocratiques qui sont alors l'un des ressorts principaux de l'action collective. L'espace public au sens générique constitue symboliquement la matrice de la communauté politique, mais, comme le dit Eley (1992), il est aussi, dans les formes d'expression concrètes à travers lesquelles il se manifeste, une arène de significations contestées. Différents publics cherchent à s'y faire entendre et s'opposent dans des controverses qui n'excluent ni les comportements stratégiques ni les tentatives d'élimination des autres points de vue. L'espace public est en continuelle redéfinition. Une partie de celui-ci se trouve contrainte par la pression des obligations étatiques, alors même que des espaces nouveaux de formation de l'opinion et de la volonté politique sont engendrés par de multiples formes de regroupement entre citoyens. Cette reconfiguration permanente amène à parler, comme l'a reconnu Habermas (1992, p. 175), prenant ainsi lui-même en compte les critiques adressées à ses propos, d'« espace public polycentrique » ou d'« espaces publics pluriels » (Chanial, 1992, p. 68) plutôt que d'espace public unifié.

On peut alors passer de l'identification d'une pluralité d'espaces publics à une analyse de leurs rapports. Dans une société où les médias de masse ont progressivement pris le contrôle de bon nombre d'espaces publics et où ces derniers sont souvent accaparés par « les impératifs systémiques » et imprégnés par le pouvoir administratif, la qualité de la vie démocratique est suspendue à la constitution d'autres espaces publics, autonomes, émanant de libres débats et de conflits au sein de la société civile. Parmi ces espaces publics autonomes figurent des espaces publics de proximité (Eme et Lavelle, 2006), à travers lesquels des acteurs sociaux s'efforcent de faire valoir les exigences des mondes vécus. Les problèmes du quotidien sont ainsi abordés dans des initiatives solidaires, qui se singularisent par de tels espaces, où la dimension politique s'appuie sur le rapprochement autorisé par la proximité. C'est la raison pour laquelle la jonction entre espaces publics et économie solidaire relève de l'associationnisme.

En effet, dans son acception générique, l'associationnisme – qui peut se manifester à travers différents statuts juridiques de l'économie sociale et solidaire (coopératives et mutuelles autant qu'associations sans but lucratif) – est « un concept sociologique qui permet de concevoir des rapports engendrés spontanément et libres de domination de façon non contractualiste » (Habermas, 1989, p. 44) et de s'émanciper ainsi d'une pensée « atomiste » – d'où l'insistance de plusieurs auteurs sur « les rapports d'association » (Cohen et Arato, 1994), qui révèle de leur part « une attention portée à l'association volontaire et à la vie associative en tant que principal médium pour la définition des engagements publics » (Habermas, 1992, p. 186). En somme, la bipolarité inhérente aux espaces publics, pris entre expression collective et instrumentalisation, permet de saisir les potentialités qui sont dévolues aux associations volontaires dans la démocratie sans pour autant les mythifier. Ce penchant associationniste perceptible appelle toutefois un effort pour discerner la base empirique lui correspondant.

Dans leur variété, les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) manifestent ainsi l'existence de liens sociaux contemporains non réductibles au contrat. La modernité démocratique, en dénaturant les liens entre les individus, ouvre à une reconstitution réflexive de la solidarité sur des bases universalistes et démocratiques

(Wellmer, 1989). Les OESS, dans leur diversité, participent à cette reconstitution. Elles nous rappellent que la solidarité ne peut pas émaner uniquement de la solidarité étatique avec les seules péréquations abstraites entre catégories sociales, mais que l'acceptabilité de ses formes dépend de la manière dont la solidarité est éprouvée dans le quotidien des groupements sociaux. Cependant, les associations sont hétérogènes ; et au sein de celles-ci, il n'est pas possible, comme le fait Habermas, de ne valoriser que les « associations non étatiques et non économiques à base bénévole » (Habermas, 1997, p. 394). Au lieu de chercher de telles associations « pures », la problématique de l'économie solidaire préfère identifier les pratiques indissociablement économiques et politiques, leur conférant une importance théorique échappant aux analyses qui voient en elles seulement des entreprises. C'est une caractéristique propre à la théorie de l'économie solidaire que de se situer dans la perspective associationniste s'inscrivant au sein de l'espace public et de ne pas réduire les initiatives de la société civile à des organisations privées. Néanmoins, leurs spécificités ne protègent pas ces dernières contre la banalisation et l'alignement sur les autres organisations. Les dérives par rapport aux principes originels apparaissent indéniables et fréquentes. Certaines OESS restent ambiguës dans leur fonctionnement, prises dans une tension entre invention et banalisation ; d'autres renoncent à leurs traits distinctifs. Les termes exacts de cette oscillation entre originalité et normalisation peuvent être précisés à partir d'une approche des logiques « institutantes » et isomorphes.

## 5.2. Des logiques institutantes

S'il importe de souligner la diversité des organisations d'économie sociale et solidaire, il faut également noter celles qui, parmi elles, relèvent d'un associationnisme pouvant être rapporté à l'économie solidaire. Les créateurs d'une association sont amenés à se justifier publiquement, à argumenter en faveur de leurs conceptions, à la fois pour passer de velléités individuelles à une mobilisation collective et pour faire valoir aux autres acteurs leur conception de la justice et du lien social.

La formation d'une association constitue une épreuve qui permet de sortir de l'incertitude inhérente aux situations de la vie sociale et rend possible l'action commune. Du point de vue qui nous occupe, celui du passage de la sphère privée à la sphère publique, toute association se situe entre deux pôles. Le premier ramène vers la singularité du lien interpersonnel et vers le privé familial, le second oriente vers l'intérêt général, incitant à une quête de représentativité auprès des pouvoirs publics. Entre ces deux pôles, de nombreuses actions collectives débordent leurs relations domestiques pour s'ouvrir plus largement à la société civile et s'enracinent dans cette dimension du politique qu'est l'espace public.

Les analyses empiriques ont permis d'identifier cinq logiques d'action qui fournissent une assise pragmatique à une création institutionnelle. Désignées à ce titre comme des *logiques institutantes*, elles tirent leur force de la congruence entre les conceptions partagées par les porteurs de projets et les dispositifs instaurés lors de la traduction de l'initiative en actes.

Quatre logiques récurrentes (logique domestique et logiques d'aide, d'entraide, et de mouvement) ont été repérées (Laville et Sainsaulieu, 1997 ; 2013) ; à celles-ci s'ajoute une logique multilatérale (Laville et Gardin, 1999 ; Gardin, 2006 ; Gardin et Laville, 2009). La logique domestique est courante dans les services aux personnes ; la logique d'aide, dans l'action sociale ; la logique d'entraide, dans les activités sportives et de loisirs ; et la logique de mouvement social, dans l'éducation populaire. Mais aucune de ces logiques n'est propre à un secteur ; par exemple, une partie de l'action sociale vient de dynamiques marquées par l'entraide, à travers par exemple l'auto-organisation et la mutualisation. Quant à la logique multilatérale, elle est présente dans des associations soucieuses d'augmenter en leur sein la participation des usagers comme des salariés. Ces cinq logiques s'alimentent d'acceptions différentes de la solidarité, qui induisent des représentations distinctes de l'action collective, du rapport entre espaces privé et public, ainsi que de la production. Elles forment autant de représentations ordonnant alors les personnes dans des dispositifs concernant les relations entre créateurs, les relations aux usagers, l'accès au statut de membre... À défaut d'une hiérarchisation donnée par le montant du capital, comme dans l'entreprise capitaliste, ce sont les actes fondateurs de l'association qui tracent les frontières de celle-ci et délimitent les rôles respectifs des différentes parties prenantes. Chaque logique instituante combine donc discours et pratiques pour installer dans le temps l'action collective, et chacune présente en outre des risques et opportunités distincts.

Le tableau 3 synthétise les conceptions partagées, les dispositifs et les traits marquants de ces différentes logiques. Les deux premières logiques sont liées à des formes de réciprocité inégalitaire, mais comme il a été indiqué plus haut, ces formes peuvent évoluer vers des formes de réciprocité plus égalitaire, en associant des acteurs qui n'étaient pas impliqués au départ de l'action collective, mais étaient plutôt de simples bénéficiaires ; elles se rapprochent alors des trois autres logiques, qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie solidaire.